



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 109931

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le sort de la culture occitane et de sa langue. Il constate les difficultés du développement de la reconnaissance et de la promotion de la culture occitane. Il lui cite le cas de la Catalogne qui a manifesté récemment, par l'intermédiaire d'un référendum, une motivation bien différente. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est très attentif au rayonnement de la langue et de la culture occitanes, et fait porter l'essentiel de son action dans ce domaine sur l'aide à la création artistique. Ainsi, la délégation générale à la langue française et aux langues de France apporte son soutien financier aux productions cinématographiques et audiovisuelles en occitan, aux créations du théâtre de la Rampe de Montpellier ou du centre dramatique occitan de Toulon, ainsi qu'à la publication et à la traduction d'oeuvres littéraires représentatives, en liaison avec le Centre national du livre. Elle encourage les actions de valorisation menées dans un cadre interrégional, particulièrement adapté à une langue parlée sur une vaste zone, qu'il s'agisse de l'Estivade de Rodez ou du travail de l'institut d'études occitanes pour la promotion et la socialisation de la langue. Plusieurs programmes font l'objet d'une coopération avec les conseils régionaux et autres collectivités publiques, dont bénéficie par exemple le centre interrégional de développement de l'occitan, à Béziers. D'une manière générale, sont privilégiées les initiatives qui donnent à voir la création occitane dans sa modernité, contribuent à la normaliser et à l'installer dans le paysage culturel de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109931

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11722

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 263